

COM33

Pour diffusion IMMÉDIATE

Adoption du budget 2023

Un exercice budgétaire rigoureux et prudent

Châteauguay, le 16 décembre 2022 – Le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté, lors de la séance extraordinaire du jeudi 15 décembre, ses prévisions budgétaires pour l'année 2023. Faisant face à un contexte inflationniste important, la Ville est parvenue à limiter sa hausse de taxes foncières à 3 %, un seuil bien en deçà de l'Indice des prix à la consommation (IPC) s'élevant à près de 7 %*. Cette rigueur budgétaire permet à la Ville de préserver une organisation de qualité, tout en étant sensible à la capacité de payer de ses citoyens.

Un processus rigoureux centré sur l'équilibre

Au fait de l'augmentation importante du coût de la vie et des répercussions de plus en plus grandes que cette situation entraîne sur le portefeuille des Châteauguois, l'administration municipale, en collaboration avec le conseil, a redoublé d'ardeur pour atténuer la pression inflationniste en procédant à une analyse rigoureuse des besoins de la Ville tout en demeurant prudente dans son approche. C'est ainsi que le propriétaire d'une maison unifamiliale moyenne, dont la valeur est estimée à 324 000 \$, verra son compte de taxes augmenter au total de 208 \$ en 2023, soit l'équivalent de moins de 20 \$ par mois.

Un bouclier contre l'inflation et la hausse des taux d'intérêt

L'inflation s'est révélée cette année un véritable défi dans l'élaboration du budget. Avec de nombreux contrats d'approvisionnement ajustés à l'IPC comme le carburant (entre 20 % et 25 %), les vêtements de protection (24 %), le remorquage (16 %) et les honoraires professionnels (8 %), chaque département est parvenu à contrôler et revoir ses dépenses afin de ne pas refiler l'entièreté de la hausse aux citoyens. De plus, la poussée du taux directeur de la Banque du Canada force les villes à faire face à une augmentation exponentielle des taux d'intérêt du service de la dette. À titre d'exemple, le taux de financement de la Ville est passé de 1,76 % en 2021 à 5,06 % en 2022, et ce, sans tenir compte de la dernière hausse du taux directeur décrétée par la Banque du Canada tout récemment. Il est évident que l'impact des intérêts du service de la dette sur le budget de la Ville représentera un énorme enjeu en 2023.

D'autres pressions à la hausse sur le compte de taxes

La montée de l'inflation entraîne des répercussions non seulement sur l'ajustement des contrats, mais encore plus sur d'autres services pour lesquels des tierces parties sont mandatées, tels que les collectes sur le territoire (compost, recyclage et ordures). En 2023, ces services, gérés par la MRC de Roussillon, ont augmenté de 36 %, ce qui se traduit en une hausse directe de 100 \$ par ménage. À cela s'ajoute également un 30 \$ supplémentaire pour la location d'une pompe afin que nos citoyens ne manquent pas d'eau potable en période estivale alors que sévissent de grandes chaleurs.

...2

« Nous sommes particulièrement satisfaits du travail mené par l'administration municipale. Je souligne également les réalisations menées jusqu'ici par le Comité des finances, qui nous a permis de revoir notre gestion des dépenses pour contrer en partie la pression inflationniste. Dans ce budget, il était impératif pour nous de limiter la hausse de taxes à un niveau acceptable pour les Châteauguoises et les Châteauguois. » déclare le maire de Châteauguay, Éric Allard.

Équilibre du budget

La Ville prévoit des revenus de 114 M\$ en 2022, alors que les dépenses se chiffrent à 117 M\$, incluant le remboursement de la dette. Le déficit de 3,1 M\$ sera comblé à même l'excédent accumulé.

M. Allard précise que « le nouveau conseil municipal s'est donné comme objectif d'assainir les finances de la Ville afin d'équilibrer les revenus et les dépenses. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir réussi, dès notre première année de mandat, à réduire l'écart de plus de 50 % de l'appropriation du surplus afin d'équilibrer le budget tout en minimisant l'impact sur les services à la population. Nous serons enfin en mesure d'utiliser le surplus libre afin d'amoinrir le financement du service de la dette de la Ville. »

Des projets concrets et de nouvelles sources de revenus

En 2023, la Ville prévoit, entre autres, la réalisation de projets d'envergure :

- la réfection de la rue Gendron;
- la deuxième phase de la réfection du chemin de la Haute-Rivière;
- la mise à niveau du parc Philippe-Bonneau et l'aménagement de parcs de voisinage;
- les infrastructures en traitement de l'eau potable et usée;
- la mise en place d'infrastructures pour le parc industriel.

La Ville entend également intensifier le virage dans la diversification de ses sources de revenus. À titre d'exemple, les festivités entourant le 350^e anniversaire de la Ville seront financées en partie par l'apport de commanditaires. L'octroi de publicités dans certaines de nos publications est un autre exemple visant l'autofinancement. Annoncée au début de 2022, la vente de terrains dans le secteur du parc industriel générera, à moyen terme, des revenus se chiffrant entre 33 et 37 M\$, en plus des taxes foncières représentant un revenu récurrent. Enfin, la Ville privilégie la densification des nouveaux projets immobiliers résidentiels et commerciaux, comme celui du secteur ouest du boulevard René-Lévesque.

Tarifications

Le compte de taxes est également constitué de tarifications découlant de services essentiels offerts à la population, tels que l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, les diverses collectes (ordures, recyclage et matières organiques) ainsi que la quote-part à la Régie Beau-Château. Ces tarifs sont fixes et ne sont pas modulés en fonction de la valeur

...3

foncière d'un immeuble. Pour 2023, l'indexation moyenne totale des tarifs est de 2,75 % pour une maison moyenne sur l'ensemble du compte de taxes. Combiné avec le taux de taxation foncière de 3 %, le compte de taxation d'une maison à valeur moyenne se chiffre à un total de 5,75 % pour 2023, qui correspond à une augmentation de 208 \$ et qui demeure bien en dessous du niveau de l'inflation.

À nouveau cette année, les citoyens peuvent acquitter leur compte de taxes en quatre versements, dont les échéances ont été fixées aux **16 février, 18 mai, 6 juillet** et **2 novembre**.

- 30 -

** L'Indice des prix à la consommation se situait à 6,9 % en octobre 2022 selon Statistique Canada.*